18e ANNEE. N° 923 PARAIT LE SAMEDI 20 Décembre 1902

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION & REDACTION
12, rue de l'Horloge
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne)..... 0.20
Commerciales (la ligne)..... 0.15
Réclames (la ligne)..... 0.30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

CHRONIQUE POLITIQUE

Le ministre des affaires étrangères a enfin déposé samedi sur le bureau de la Chambre le projet de convention du 7 octobre avec le Siam. Pensant répondre à certaines critiques formulées contre ce projet par le groupe colonial tout entier, M. Delcassé y a fait annexer la déclaration suivante :

« Le gouvernement siamois, considérant comme définitives les dispositions de l'article 2 de la convention du 3 octobre 1893 relatives à la démolition des fortifications dans les provinces de Battambang et de Sien-Reap, ainsi que dans la région de 25 kilomètres sur la rive droite du Mékong, déclare, déclare que, dans cette même région et dans ces mêmes provinces, il n'élèvera pas de nouvelles fortifications ».

Nous n'avons pas besoin de faire observer que cette atténuation a été jugée d'une insuffisance dérisoire par les adversaires de la convention, dont on n'aperçoit pas les avantages pour la France et qui, quoi qu'en disent ses défenseurs officieux, provoquera au Palais-Bourbon, dès la rentrée, une discussion des plus ardentes.

***

Les Chambres sont en vacances depuis quelques jours, mais la commission du budget n'en poursuit pas plus activement ses travaux. Aussi dans cette accalmie, les incidents qui s'y produisent ont-ils un retentissement plus vif au dehors.

C'est ainsi qu'on a très passionnément commenté le bruit d'un divulgation qui aurait été faite à l'Allemagne, par un inventeur trop facilement accueilli au ministère de la marine, du plan de nos nouveaux sous-marins. Pour un peu, on aurait accusé M. Felletan de couvrir de sa responsabilité cette imputation de haute trahison.

En attendant que s'éclaircisse mystère — s'il s'éclaircit jamais — la commission du budget a rétabli les crédits nécessaires pour mettre au complet les effectifs de l'escadre de la Méditerranée. Cette mesure rencontrera l'approbation de tous les Français qui ont au cœur le succès de la défense du pays. La Méditerranée, grâce aux points d'appui de Toulon et de Bizerte, sera peut-être un jour pour notre flotte, un champ de bataille glorieux. A tout prendre, elle est par excellence le bassin où la défense nationale doit se tenir prête à tout évènement.

***

Les dépôts des caisses d'épargne continuent d'être visés par les partis politiques qui voudraient éloigner de ces caisses l'épargne populaire. Dans cet esprit de défiance, M. Gauthier de Clagny vient de saisir la Chambre d'un projet de loi qui a pour but de contraindre le Trésor à rembourser tous les soldes au-dessus de 500 francs. Actuellement le maximum est de 1.500 francs. Désormais il serait abaissé à 500 fr., ce qui obligerait l'Etat à restituer aux déposants la différence, soit un capital énorme qu'il n'a pas sous la main.

Est-il nécessaire de faire remarquer que ce projet sera repoussé par la Chambre ? Mais c'est un signe des temps qu'il n'est pas indifférent de relever.

***

Il y a à la Chambre un député méridional, M. Fournier, dont les titres de noblesse troublent le sommeil. Sans considérer qu'à l'heure actuelle, la jouissance de ces titres ne procure à ceux qui les portent aucun préjudice légal, l'égalitaire M. Fournier estime qu'ils créent des différences apparentes intolérables entre les citoyens.. Aussi en demande-t-il radicalement l'abolition.

Supprimés en 1790, les titres de noblesse furent rétablis par Napoléon en 1808 au profit d'une nouvelle noblesse. Maintenus jusqu'en 1848, ils furent de nouveau supprimés par la seconde République et, de rechef, ils reparurent en vertu d'un décret du 24 janvier 1852. Seront-ils aujourd'hui encore une fois proscrits pour une période plus ou moins longue ?

Le ministre des finances a remporté un vif succès à la Chambre en obtenant d'elle, malgré la résistance des oppositions régionales, la réduction de l'impôt sur le sucre. Les champions des bouilleurs de cru qui voulaient à tout prix faire avorter cette réforme si juste et si rationnelle, ont été mis en déroute, ce qui fait présager que la Chambre agréera le projet de M. Rouvier réglementant ce privilège. Maintenant, il s'agira de savoir à qui profitera l'abaissement du droit sur le sucre ? Aux intermédiaires ou au public ? Nous craignons fort que le public n'en ressente pas le bénéfice.

L. M.

ÉCHOS & NOUVELLES

Contre la tuberculose

La deuxième liste de souscription du *Figaro* pour la lutte contre la tuberculose a atteint le chiffre de 304.790 fr. Total des deux premières listes, 643.123 fr.

Assistance Publique

Le *Journal* dit que M. Félix Roussel, conseiller municipal, a l'intention de demander que les vieillards à la charge de l'Assistance publique soient placés en subsistance dans des familles villageoises où la vie leur serait plus agréable que dans les hospices.

La fin d'une ligue

Le *Matin* annonce que la Ligue pour la défense de la vie humaine, fondée par ce journal, a vécu. Depuis sa fondation, elle n'avait reçu que deux appels de consommateurs désirant poursuivre des falsificateurs de denrées alimentaires. La Ligue disparaît devant l'indifférence du public.

Les Effets de Commerce

La Chambre de Commerce de Paris a émis un avis favorable à la proposition de M. Louis Martin relative aux effets de commerce. On sait que l'honorable député du Var demande que les effets de commerce échus un dimanche ou un jour férié légal soient payés le lendemain de leur échéance et non la veille, comme cela se fait aujourd'hui.

M. Combes, Président

M. Combes chauffe sa candidature avec un zèle très remarqué. A Pons, à Saintes, à Saint-Jean-d'Angély, à La Rochelle, au cours d'entretien avec plusieurs électeurs sénatoriaux, il a déclaré qu'il comptait que la République gagnerait dix ou douze sièges sénatoriaux. Pour ce qui le concerne, M. Combes ne néglige rien. Aux délégués sénatoriaux, il leur promet tout ce qu'ils voudront, *s'ils votent bien.*

CHRONIQUE ÉLECTORALE

M. Raoul FRUCHIER

Les candidats à la prochaine élection sénatoriale ont maintenant pris position. Aprés ses concurrents M. Raoul Fruchier sénateur sortant visite en ce moment notre arrondissement.

Ainsi que nous le savions déjà et que nous, l'avons fait prévoir M. Raoul Fruchier ibre d'attaches avec les divers candidats qui sollicitent les suffrages du collège électoral se présente seul.

Tous ses votes depuis dix ans qu'il siége au parlement on fait de lui aux yeux de tous les républicains de raison un Républicain incontesté croyant fermement que le régime démocratique ne peut avoir d'autres assises que la liberté.

Il peut à ce point de vue défier toute les attaques de ses adversaires, toutes les classifications fantaisistes dans lesquelles il plait à M. Reinach de le comprendre dans son appel desespéré aux candidats chargés de faire son jeu.

Les hommes de bon sens et de raison suivront, notre sénateur sortant et lui donneront un eclatant témoignage d'affectueuse confiance.

Ajoutons que si le sentiment pouvait entrer en ligne de compte dans les luttes politiques, les attaques odieuses dont il est l'objet de la part de Joseph Reinach et de sa bande, aménéraient à lui aussi tous les hommes de cœur.

La candidature de cet enfant du pays qui aime son pays avant tout et veux lui rendre la paix. Ce républicain de l'avant veille qui aime la liberté pour tous sera acclamée dans notre arrondissement.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Syndicat des Cantonniers des Basses-Alpes — Conformément à la décision prise le 5 Décembre dernier, au congrès des Cantonniers, tous les Syndicats des cantonniers de France, se réuniront le dimanche 11 janvier 1903, pour transformer les Syndicats en Associations fraternelles.

Pour les Basses Alpes, la réunion aura lieu à Digne, dans une salle du Casino, à 10 heures du matin.

Ordre du jour :

Compte-rendu moral et financier du Syndicat.

Les délégués au congrès des cantonniers, rendront compte de leur mandat.

Des questions très importantes devant

© VILLE DE SISTERON

être traitées, il est du devoir de tous les camarades membres du syndicat d'assister à la réunion ; quant aux camarades très éloignés du chef-lieu, ils devront désigner au moins un délégué par subdivision.

Adhésion de l'Association fraternelle des cantonniers des Basses-Alpes, à la Fédération nationale des cantonniers.

La présente communication tient lieu de convocation.

Le Président,
Félicien REYBAUD.

P.-S. — Le syndicat devant se transformer en association, les membres du syndicat, en retard pour le paiement de la cotisation de l'année 1902, sont priés d'en adresser le montant avant le 5 Janvier (dernier délai), au camarade Bonnet Marius, cantonnier à Chabrières, par Mézel, trésorier du syndicat, pour lui permettre de régler les comptes du syndicat, après cette date, ils seront considérés comme démissionnaires.

SISTERON

Caisse d'Épargne. — Le conseil des Directeurs de la Caisse d'Epargne a l'honneur d'informer ses déposants, que le taux d'intérêts servi par la Caisse reste fixé au trois pour cent, net, sans frais d'aucune sorte.

La première séance de l'année 1903, est fixée au samedi 3 janvier, à 8 heures du matin. Les déposants, dont le compte dépasse le maximum de quinze cents francs, déterminé par la loi, sont priés de vouloir bien se présenter à cette séance, et les suivantes du mois de janvier, munis de leur livret, a l'effet de régulariser leur compte.

= =

Devant l'exiguité du local actuel, le conseil des directeurs a décidé le transfert des bureaux de la caisse d'Epargne dans un logement plus vaste.

A cet effet, une commission prise parmi les directeurs, a visité cette semaine, plusieurs immeubles situés place de la Mairie... et ailleurs. Nous ignorons quelle sera la décision du conseil d'administration, mais nous espérons pour la commodité des déposants, que la caisse d'Epargne n'émigrera pas du quartier central où elle a son siège depuis de longues années. Il n'y a déjà que trop de bureaux hors ville.

Etrennes utiles. — Le difficile problème des étrennes est aujourd'hui extremement simplifiée grâce à une visite à la *Belle Jardinière*, rue Droite.

Le propre de cette excellente maison est surtout de pouvoir offrir des cadeaux accessibles à toutes les bourses, d'une incomparable beauté et à des prix défiant toute concurrence. Parmi les nombreux articles, citons :

Collet fourrure, col Médicis, avec empiècement, valeur réelle 30 fr. Sacrifié **18** francs.

Edredon gonflant, duvet acconisé, blle qualité, grande taille, valeur 35 fr. sacrifié à **28** francs.

Pochettes soie, toutes nuances, depuis **0** fr. **50**.

Capes homespun laine, envers carreaux, nuances gris, loutre et bleu, valeur 22 fr., sacrifié **15.95**.

Splendides **Machines à coudre** marque Oméga, article supérieur, table marquetterie de luxe, valeur 150 fr., sacrifié **120** fr.

Ajoutons que le montant de tous les achats au comptant, sont remboursés par les **timbres-cadeaux**.

Concert d'Apollon. — Il y avait foule, samedi dernier, à la Taverne, pour assister à l'inauguration des concerts et aux débuts de la troupe Lyrique. On a fortement applaudi :

Mademoiselle Odette Deverly, suggestive gommeuse aux cheveux d'or, et à la voix agréable.

Mademoiselle Yvette Honnay, chanteuse de genre, au répertoire très varié et bien rendu.

Mademoiselle Marcelle, comique de genre, qui a retrouvé son succès d'autrefois.

Ce monde charmant est fort bien accompagné par le maestro Edmond.

En résumé, bonne troupe et bonnes soirées en perspective.

Sériciculture. — Une importante réunion d'éleveurs de vers à soie a eu lieu dimanche à la mairie de Sisteron. Une quinzaine de communes avaient envoyé des délégués.

Cette réunion a eu pour but de s'entendre entre éleveurs pour ne prendre de la graine qu'aux graineurs qui assureraient les cocons au prix de 5 fr. le kilo.

Ce prix est motivé par l'obligation où se trouvent les éleveurs, au moment de l'éducation, de négliger et d'abandonner même les travaux des champs beaucoup plus rémunérateurs, par la différence de prix qui existe entre le prix du kilogramme de cocons et celui de l'once de graine, différence, malgré les frais généraux du grainenr, qui est tout à l'avantage de celui-ci.

Et qu'en conséquence, il convient que les éleveurs soient plus équitablement rétribués pour le travail pénible et le soin assidu que comporte l'élevage des vers-à-soie

Le Président de la Commission,
S. H.

Les communes qui n'ont pas adhéré sont priées de le faire le plutôt possible.

ÉTAT-CIVIL

du 28 au 4 Décembre

NAISSANCES

Lieutier, Léopold, Gabriel, Louis.
Ferrand, Germaine, Marie-Louise.

MARIAGES

Néant

DÉCÉS

Figuière Henri, scieur de long 48 ans.
Pascal Julien Germain, Benoni 21 ans.
Curnier Antoine 57 ans marchand de bois
Richaud Claire s.p. 70 ans, Vve Conis.
Lieutier Joseph Augustin cult, 61 ans.

M. Rulland prévient MM les cafetiers qu'il est l'entrepositaire de la **brasserie de la Méditerannée VELTEN.**

Changement de domicile. — M. Casagrande, chirurgien-dentiste, à l'honneur d'informer sa clientèle que son cabinet est actuellement transféré : 13, *rue de Provence.*

La Congoline

Guérit instantanément crevasses gerçures, rugosités de la peau du visage. Ce beaume est un des principes actifs entrant dans la pâte du savon du Congo. Le flacon : 0,30 et 0,50

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Les divers candidats sénatoriaux continuent leurs tournées.

Nous avons eu successivement leurs visites de MM. Allemand, Sicard, Proal et Andrieu.

M. Raoul Fruchier est arrivé cette semaine dans notre arrondissement, partout comme dans le reste du département, il a rencontré l'accueil le plus chaleureux. Dans toutes les communes qu'il a visité il a retrouvé des amis à qui il avait rendu des services. Il ne paraît pas douteux qu'il obtienne le plus de voix dès le premier tour, et qu'il ne soit au second, élu sans contestation.

M. Tirribillot a terminé ses tournées dans les communes.

Il repasse maintenant dans les chefs-lieux de canton il était vendredi à Noyers et sera dimanche à Volonne. Beaucoup de sympathies lui sont acquises tant dans le camp modéré que dans le camp radical. Et comme il n'attaque aucun de ses adversaires, il n'a soulevé contre lui aucun inimitié.

M. Bascou vient de partir pour Paris. Voilà un mauvais son de cloche pour les candidats de la Préfecture.

Nous croyons pouvoir annoncer de source à peu prés sûre que M. Reinach ne posera pas sa candidature.

A quand le désistement de M. Hubbard.

ETUDE
de Me Gaston BEINET, Avocat-Avoué
à Sisteron (Basses Alpes)

VENTE
Sur Conversion de Saisie-Immobilière

Immeubles sis à Sisteron et à Entrepierres

Il sera procédé le *mardi treize janvier 1903* à *deux* heures du soir, au palais de justice à Sisteron, à l'audience des criées du tribunal civil de Sisteron devant M. Barnaud juge commissaire, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés situés sur le territoire des communes de Sisteron et d'Entrepierres, canton de Sisteron, arrondissement de Sisteron (B.-A.)

Immeubles sis à Sisteron

PREMIER LOT

Maison sise dans l'enceinte de la ville de Sisteron, rue Deleuze n° 8, se compose d'un rez-de-chaussée sur cave, le dit rez de-chaussée pouvant être utilisé en magasin avec arrière boutique servant de cuisine, et de trois étages avec combles et galetas compris sous le nnméro 480 de la section G confrontant au nord hoirs Paret, au levant la rue, au midi Collomb au couchant ruelle.

Mise à prix : Trois cents francs,
ci . . . . . 300 fr.

DEUXIEME LOT

Terre labourable et arrosable avec petite *maison* de campagne se composant d'une remise et chambre au-dessus sis au quartier de la Burlière ou du Gand d'une contenance approximative de 32 ares 82 centiares portée au plan cadastral sous le numéro 52 de la section D confrontant au nord Charles Reynaud, au levant chemin, au midi champ de l'hospice.

Mise à prix : Trois mille francs,
ci . . . . . 3 000 fr.

TROISIEME LOT

1° *Terre labourable* sise au quartier de l'Adrech d'une contenance approximative de 12 ares portée au cadastre sous le numéro 535 p de la section F confinant au levant Roman, au midi chemin, au couchant Richaud et nord la partie saisie ;

2° *Bosquet* sis au même quartier d'une contenance approximative de 1 hectare, 25 ares, 57 centiares porté au plan cadastral sous les n° 519 p et 538 p de la section F confrontant au levant Roman, au midi la partie saisie et au couchant Richaud.

Mise à prix : Cinq cents francs,
ci . . . . . 500 fr.

QUATRIEME LOT

Terre labourable sise au quartier de l'Adrech d'une contenance approximative de 75 ares 70 contiares portée au plan sous les numéros 627, 628 et 629 de la section F confinant au levant Féraud, au midi Gastinel, au couchant Gastinel et Aillaud et au nord chemin.

Mise à prix : Cinq cents francs,
ci . . . . . 500 fr.

CINQUIEME LOT

Propriété labourable avec *bâtiment* rural sis au quartier de l'Adrech d'une contenance approximative de 2 hectares de 2 hectares 97 ares 90 centiares portée au plan cadastral sous les n° 623, 624, 625 et 626 confrontant au midi et au nord chemin, au couchant Tourrés et Aillaud.

Mise à prix : Cinq cents francs,
ci . . . . . 500 fr.

Après la vente en détail des 3e 4e et 5e lots ci-dessus il sera procédé à la vente en bloc sur la mise à prix formée par la réunion des adjudications partielles.

SIXIEME LOT

Terre labourable sise au quartier du bas Baumas complantée en *amandiers* d'une contenance approximative de 40 ares 40 centiares portée au plan sous le n° 1031 de la section C, confrontant du midi Blanc dit Bleu, du couchant Justet et du nord Richaud Vve Varnet.

Mise à prix : Cinq cents francs,
ci . . . . . 500 fr.

Immeubles sis à Entrepierres

SEPTIEME LOT

1° Terre labourable sise au quartier du Baumas ou de St-Puy, avec petit *bastidon*, complantée en grande partie en *oliviers* d'une contenance approximative de 2 hectares 55 ares 8 centiares portée au plan sous les n° 378, 379, 380, 377 de la section E confrontant au nord Vallon et Nicolas, au couchant Nicolas et le chemin, au midi petit bois de pins appartenant à la partie saisie.

2° Petit *bosquet* de pins d'une contenance approximative de 36 ares 30 centiares porté au plan cadastral sous le n° 381 de la section E confrontant au levant la route, au nord la partie saisie, au couchant Nicolas, du midi Besaudun et Rippert.

3° Petit *bosquet* de chênes d'une contenance approximative de 24 ares 40 centiares confrontant au levant chemin de Salignac, au nord chémin au couchant la route et au midi Pardigon.

Mise à prix : Cinq cents francs,
ci . . . . . 500. fr.

Ces immeubles ont été saisis suivant procès-verbal de Chauvin, huissier à Sisteron, en date du premier décembre 1902, enregistré, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Sisteron le six décembre 1902 vol. 44 n 46 et vol. 45 n° 1.

A la requête de M. Ferdinand BEINET négociant domicilié et demeurant à Sisteron ayant pour avoué Me Gaston Beinet.

Contre : Madame Marie-Thérèze Michel veuve ZAZIRA commerçante domiciliée et demeurant à Sisteron ayant pour avoué Me Félix Thelène.

Suivant jugement sur requête rendu par le tribunal civil de Sisteron, le 13 décembre 1902, la poursuite de saisie immobilière a été convertie en vente volontaire, conformément, à l'article 743 du code de procédure civile.

La vente aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du tribunal civil de Sisteron.

Sisteron, le 19 décembre 1902.
L'avoué poursuivant :
G. BEINET.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me Gaston BEINET, avoué à Sisteron.

Dûment Enregistré.

Etude de Me Léopold BÉQUART
Notaire
SISTERON (Basses-Alpes)

ADJUDICATION
Volontaire

Le dimanche 4 janvier 1903 à 2 heures après-midi à Sisteron, en l'étude et par le ministère de Me Béquart notaire à Sisteron il sera procédé à la vente aux enchères publiques et volontaires.

Des immeubles ci-après désignés appartenant à M. Jules Chauvin propriétaire à Sisteron.

PREMIER LOT

Maison d'habitation sise dans l'enceinte de la ille de Sisteron, rue Chapuzie, composée de premier et deuxième étage, grenier à foin et cave

© VILLE DE SISTERON

confrontant : François Colomb, rue et la longue andronne.

Mise à prix : Cinq cents francs,
ci . . . . . 500 fr.

DEUXIEME LOT

Propriété en nature de labour, sise sur le terroir de la commune de Ribiers, quartier des Combes, confrontant : de Laplane, Maldonnat Marius Pierre Bouveris, Thélène François.

Mise à prix : Vingt fr.
ci. . . . . 20 fr

Pour tous renseignements s'adressee á Me Béquart notaire, dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait :
L. BEQUART.

ETUDE
de Me Gaston BEINET, avocat-avoué
à Sisteron (B.-A.)

VENTE
Par Licitation
d'immeubles sis à Sisteron et à Mison

Il sera procédé le *mercredi sept janvier 1903* à deux heures du soir à l'audience des criées du tribunal civil de Sisteron, au palais de justice, à la vente aux enchères publiques, devant M. Barnaud juge-commis, des immeubles ci-après désignés, situés sur le territoire des communes de Sisteron et de Mison, arrondissement de Sisteron, (B-A).

PREMIER LOT

Petit Domaine au quartier du Thor ou du Clos traversé par la route de Noyers n° 656, 657, 658, 659, 660, 661 662, 663, 664, 780 de la section F, d'une contenance cadastrale de quatre hectares 13 ares, 39 centiares confrontant notamment du levant Soulet et Vanel du nord Imbert Henri du couchant Maurel, du midi route de Noyers, du nord Imbert Henri.

Mise à prix : Six mille cinq cents fr.
ci . . . . . 6.500 fr.

DEUXIEME LOT

Grand Domaine sis sur le territoire de la commune de Mison au quartier de la Maure consistant en un vaste bâtiment rural comprenant une maison d'habitation, grenier, écurie et cave avec toutes ses attenances et dépendances, régales etc., aux divers quartiers de la Serre, Champ de rame, la Maure, dessous la Maure, Maugrach, Touisse de Mailles, la Côte, Champ de rame, Font salé, compris sous les numéros 335, 372, 373, 381, 382, 394, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 562, 563, 564, 565, 590, 591, 592, 319, 987, 370 p, 370 p bis, 371p, 641, 642, 643 de la section B, 454, 502, 529, 453, 486, 495, 506, 507, 484, 487, 488, 489, 426, 1131, de la section C d'une contenance totale de 51 hectares 84 ares 52 centiares.

Mise à prix : Quarante mille fr.,
ci . . . . . 40.000 fr.

Ces immeubles dépendent de la succession de Mme Lise BEINET veuve Auguste ROBERT en son vivant propriétaire domiciliée et demeurant à Sisteron.

La vente en a été ordonnée par jugement du tribunal civil de Sisteron du 25 Novembre 1902, enregistré.

Elle est poursuivie à la requête de 1° Madame Blanche ROBERT veuve de Adolphe SERRE sans profession domiciliée et demeurant à Manosque 2° Madame Suzanne ROBERT épouse de Paul ARNAUD négociant domicilié et demeurant à Marseille, 8, rue de la Darse, agissant avec l'assistance et l'autorisation de son mari et du dit ARNAUD en qualité de mari pour assister et autoriser son épouse. 3° Gaston ROBERT avoué domicilié et demeurant à Apt, agissant en qualité d'héritiers de feue dame Lise Beinet décédée, veuve d'Anguste ROBERT, leur mère, ayant tous pour avoué Me Gaston Beinet.

CONTRE

1° M. BONTOUX Edouard ancien magistrat propriétaire à Sisteron en qualité de subrogé-tuteur des mineurs Yvonne et Raoul ROBERT. 2° Madame Mathilde Julien veuve de Alexandre ROBERT domiciliée et demeurant à Apt, tant en son nom personnel que comme mère et tutrice légale de Marie Thérèse et Marthe Robert ses deux filles mineures. 3° Mlle Germaine ROBERT domiciliée et demeurant à Sisteron, ayant pour avoué Me Thélène.

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Sisteron le 19 mars 1902, enregistré.

Elle aura lieu en présence de : M. Henri Julien propriétaire domicilié et demeurant à Apt, pris en qualité de subrogé-tuteur des mineures Marie-Thérèse et de Marthe Robert et 2° M. Giraud Firmin, greffier du tribunal, domicilié et demeurant à Sisteron, pris en qualité de subrogé-tuteur ad-hoc des mineurs Raoul et Yvonne Robert.

Aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du tribunal civil de Sisteron.

Sisteron, le 13 Novembre 1902.

L'avoué poursuivant la vente,
G. BEINET.

Dûment Enregistré.

ETUDES
de Me CAILLOL avoué à Marseille
et de Me BERENGUIER notaire à Aubignosc

VENTE
Aux Enchères Publiques
PAR LICITATION
De deux Immeubles situés sur le terroir de la commune de Peipin (commune de Volonne)

Adjudication fixée au dimanche 18 janvier 1903 en l'étude de Me Bérenguier notaire à Aubignosc à une heure de l'après-midi

En vertu d'un jugement contradictoire rendu par le tribunal civil de Marseille le 7 août 1902 dûment enregistré et expédié en forme éxécutoire.

A la requête de : 1° Madame Julie BORRELI sans profession veuve de M. Pierre MAUREL domiciliée et demeurant à Marseille, 2° Me Marius BONTOUX marchand de faïences domicilié et demeurant aux Bons-Enfants commune de Peipin, 3° M. Albin MOULLET cultivateur domicilié et demeurant à Peipin, 4° M. Allin Julien MOULLET soldat au 55e régiment d'infanterie en garnison à Aix ayant pour avoué Me Caillol exerçant près le tribunal de Marseille.

Contre Madame Louise RAVOUX veuve de M. Marius MOULLET, domiciliée et demeurant aux Forest commune d'Aubignosc, prise tant en son nom personnel s'il y a lieu qu'en qualité de tutrice légale de 1° Marie MOULLET 2 Joséphine MOULLET 3° Julie MOULLET et Magdeleine MOULLET, ses filles mineures défenderesse ayant Me Arnaud exerçant près le tribunal civil de Marseille pour avoué.

En présence de M. Louis MEGY, propriétaire domicilié et demeurant à Volonne subrogé tuteur ad hoc des dites mineures ou lui dûment appelé.

Il sera procédé à la vente des immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession de M Joseph Marius BORRELI en son vivant propriétaire à Marseille

DESIGNATION

1° LOT. — Pièce de terre en nature de labour sise à Peipin au quartier du Plan.

Mise à prix : Cinq francs,
ci . . . . . 5 fr.

2° LOT. — Pièce de terre en nature de bruyère sise à Peipin au quartier des Puits.

Mise à prix : Cinq francs
ci . . . . . 5 fr.

L'adjudication de ces immeubles aura lieu par les soins et le ministère de M Bérenguier notaire à Aubignosc le dimanche 18 janvier 1903 à une heure après-midi

Le cahier des charges clauses et conditions de la vente a été dressé par le dit Me Bérenguier notaire commis à cet effet et déposé en son étude où chacun peut en prendre connaissance.

S'adresser pour plus amples renseignements au dit Me Bérenguier et à Me Caillol avoué poursuivant et à Me Arnaud avoué soliciant.

Aubignosc, le 17 décembre 1902.
CAILLOL.

Dûment Enregistré

ETUDE
de Me Gaston BEINET
Avocat-Avoué
Sisteron (Basses-Alpes)

EXTRAIT
d'un jugement de séparation de biens

D'un exploit de Etienne huissier à Volonne en date du treize décembre Mil neuf cent deux, enregistré.

Il appert :

Que Madame Marie-Louise Corbon épouse sans profession de M. Tiran Michel Désiré négocian avec lequel elle demeure à Château-Arnoux.

A formé contre le dit M. Tiran son mari une demande en séparation de biens, et que Me Beinet avoué a été constitué pour la demanderesse.

Pour extrait :
L'avoué de la demanderesse
Gaston BEINET.

Tribunal de Commerce de Sisteron

Liquidation judiciaire

Par jugement du 17 Novembre 1902, rendu sur requête du débiteur, le Tribunal a déclaré en état de Liquidation judiciaire le nommé Tiran Philemon épicier à Chateau Arnoux.

M Barnaud est nommé Juge-Commissaire, et le sieur Giraud Liquidateur provisoire chargé d'assister le debiteur les créanciers sont convoqués à se réunir le 31 Décembre courant pour examiner la situation du debiteur et donner leur avis sur la nomination du liquidateur définitif et sur l'élection des contrôleurs.

Le Greffier du tribunal,
PEIGNON.

Etude
de M Charles BONTOUX
Avocat-Avoué à Sisteron (B.-A.)

EXTRAIT
d'un jugement D'interdiction

D'un jugement rendu parr défaut par le tribunal civil de première instance de Sisteron le 10 décembre mil neufcent deux enregistré, il résulte que le sieur Baptistin Tourniaire sans profession demeurant et domicilié à Vaumeilh, à été déclaré en état d'interdiction.

Pour extrait certifié sincère et véritable par moi avoué du sieur Henri Tournaire instituteur à Cadenet demandeur en interdiction.

Sisteron le 15 décembre 1902
C BONTOUX

La Grande Marque Française des Desserts Fins.

BISCUITS PERNOT

DIJON, PARIS, LYON, L'ISLE-s/-Sorgue, GENÈVE. *(4 Usines)*

GRANDS SUCCÈS.

Suprême Pernot
le meilleur des desserts fins.

AMANDINE de PROVENCE
DESSERT EXQUIS

SORBET
GAUFRETTE FONDANTE ACIDULÉE

PETIT BEURRE GAMIN
Le plus fin des petit-beurres.

FLEUR DES NEIGES
Gaufrette Fondante double Vanille.

Du plaisir ou de la douleur lequel est le meilleur?

Mme MONIER

BEAUCAIRE (Gard), le 30 octobre 1901.

Messieurs, Atteinte de continuels maux de tête et d'estomac, ne pouvant digérer les aliments même les plus légers, j'étais dans un tel état que mes jambes ne pouvaient plus me porter ; une forte hémorragie survint et m'affaiblit encore bien davantage. Avec l'Emulsion Scott je retrouvai l'appétit, la digestion se fit normalement et après les repas je ne ressentais plus au creux de l'estomac cette douloureuse sensation de brûlure qui me faisait tant souffrir auparavant ; les maux de tête diminuaient aussi de fréquence et cessèrent bientôt. J'ai maintenant recouvré mes forces, j'ai très bonne mine ; en un mot je suis entièrement guérie. Mme Monier, 23, rue Roquecourbe.

Messieurs Delouche et Cie, Paris.

L'Hémorrhagie est un des plus graves symptômes de l'indigestion chronique et indique un état de faiblesse vraiment pitoyable. Evidemment lorsque vous voyez s'échapper ainsi le plus pur de votre sang, il est grand temps de vous procurer ce qui arrêtera l'hémorrhagie en écartant la faiblesse qui la cause. Mme Monier a découvert pour vous, et vous devez lui en être reconnaissant, comment l'hémorrhagie provenant d'indigestion peut être arrêtée : en employant l'Emulsion Scott, le meilleur reconstituant de France. Comme la bienfaisante ardeur du soleil détruit les miasmes, l'Emulsion Scott éloigne la faiblesse qui cause l'indigestion et enraie ainsi hémorrhagie et indigestion.

L'Emulsion Scott seule guérit ; imitations ou substitutions ne guérissent pas. De l'Emulsion Scott on a tout imité, excepté son pouvoir de guérir. Un pêcheur portant sur son dos une grosse morue, voilà la marque de l'Emulsion Scott ; pour éviter les contrefaçons *exigez donc le flacon Scott avec le pêcheur*, votre guérison est ainsi assurée. L'Emulsion Scott, qu'aiment les enfants, est parfaitement savoureuse et digestible ; c'est une émulsion de la plus pure huile de foie de morue avec des hypophosphites de chaux et de soude (les meilleurs éléments constitutifs du sang, des os et des tissus). Elle est vendue dans toutes pharmacies toujours en flacons (enveloppés de papier couleur saumon) jamais en litres Pour recevoir franco un échantillon, mentionner ce journal et adresser 0 fr. 50 de timbres à Messieurs Delouche et Cie, 2, place Vendôme, Paris

PURIFIEZ L'AIR
en brûlant du PAPIER d'ARMENIE
Le meilleur Désinfectant connu.

L'emploi du PAPIER D'ARMÉNIE au point de vue de l'hygiène des habitations, est un véritable service public.

EN VENTE PARTOUT
Gros : A. PONSOT, 8, Rue d'Enghien, Paris. *Échantillons gratis.*

LESSIVE · PHÉNIX
ne se vend qu'en paquets de
1, 5 & 10 KILOGR.
500 & 250 GRAMMES
portant la Signature J. PICOT

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la
LESSIVE PHÉNIX

SAVON DU CONGO Se méfier des contrefaçons

Le Gérant, Aug. TURIN

Sisteron. — Imprimerie A. TURIN

ANÉMIE
PAUVRETE du SANG — CHLOROSE
PALES COULEURS — NEURASTHENIE
CONVALESCENCE de toutes les Maladies.

EN 20 JOURS par l'ÉLIXIR DE St-VINCENT DE PAUL
GUÉRISON RADICALE
Le Seul autorisé spécialement.
Recommandé par les SŒURS de la CHARITÉ, 105, R. St-Dominique, Paris
LA CONFITURE de St-VINCENT de PAUL
Se méfier des Contrefaçons. — EXIGER LA SIGNATURE GUINET.
PRODUITS DE St-VINCENT DE PAUL : GUINET, Pharmacien, 1, Rue Saulnier, Paris et toutes Pharmacies. *Brochure franco.*

© VILLE DE SISTERON

A la Belle Jardinière

RENTRÉE DES CLASSES

TROUSSEAUX COMPLETS DE PENSION

Pour Jeunes Filles, Fillettes & Garçons

UN CHOIX CONSIDÉRABLE

de CHEMISES de jour et de nuit, CAMISOLES, PANTALONS blancs et couleurs, TABLIERS et SARREAUX, couleurs et noirs, SERVIETTES de toilette nid d'abeille et éponges, MOUCHOIRS, CORSETS etc.

UN GRAN ASSORTIMENT NOUVEAU

de COLLETS, JAQUETTES, VESTES, PELISSES & PLAIDS, **sont mis en vente depuis le Lundi 22 Septembre.**

A TITRE DE RECLAME

1 Lot de SERVIETTES nid d'abeille dimension 90+46

Valeur 4. 50 seront sacrifiées à 3. 25

1 Lot MOUCHOIRS frou-frou, avec encadrement de toutes nuances

Valeur 3 fr. sacrifiés à 2. 45

LES CONFECTIONS & NOUVEAUTÉS D'HIVER SONT ARRIVÉES

Une visite au Magasin de la Belle Jardinière s'impose aux clientes soucieuses, de leur elégance et intérêts.

6, RUE DROITE — SISTERON

LIQUIDATION

RÉELLE ET TOTALE -- TOUT VENDU A PERTE

RAYON DE MESURES

COMPLETS	valeur 50 fr.	aujourd'hui	sur mesures	à	39 fr.
—	— 65 fr.	—	—	à	48 fr.
—	— 75 fr.	—	—	à	58 fr.

RAYON DE CONFECTIONS

TOUT pour RIEN ; Jugez-en : Un lot de PANTALONS à 19 sous. — VESTONS tussor, valeur 4 fr. vendus 49 sous. — CHEMISES de 3 fr. pour 39 sous. — COMPLETS draps 12 fr. — PARDESSUS 12 fr. — COMPLETS coutil, les plus beaux 8 fr. ordinaire 5 fr. et tout à l'avenant !

Rue Mercerie MAISON LATIL

MACHINES A COUDRE

« PFAFF et MÉRIDIONALE »

On ne doit pas comparer les machines à coudre **PFAFF et MERIDIONALE** aux nombreuses machines de bas prix offertes par la concurrence. Tandis que celles-ci sont de qualité absolument inférieure, les machines **Pfaff et Méridionale** répondent au contraire aux plus grandes exigences par rapport à la durabilité et au bon travail en raison des matières excellentes avec lesquelles elles sont construites.

Méfiez-vous des offres de MACHINES A BAS PRIX !

Pour tous renseignements, s'adresser

MAISON CHAURAND, DIGNE (B.-A.)

Envoi franco du Catalogue

Horaire des Trains. — Service d'Hiver

De Sisteron à Marseille

Sisteron-Départ : 7 h. 39 ; arrivée à Marseille 1 h. 12
2 h. 24 ; — 7 h. 55
7 h. 02 ; — min. 01

De Marseille à Sisteron

Marseille-Départ : 4 h. 30 ; arrivée à Sisteron 9 h. 42
9 h. 30 ; — 3 h. 23
2 h. soir ; — 7 h. 37

De Sisteron à Gap

Sisteron-départ : 5 h. 32 ; Veynes 8 h. Gap 11 h. 08
9 h. 42 ; — 11 h. 05 — 2 h. 02
3 h. 23 ; — 4 h. 45 — 6 h. 10
8 h. 02 ; — 9 h. 35 — 10 h. 27

De Sisteron à Digne		De Digne à Sisteron	
7 h. 39 arriv.	9 h. 07	6 h. 58 arriv.	9 h. 42
2 h. 24	4 h.	1 h. 55	3 h. 23
7 h. 02	8 h. 18	6 h. 15	7 h. 37

De Sisteron à Grenoble

9 h. 42 arriv.	2 h. 45	8 h. 37	2 h. 24
3 h. 23 —	8 h. 32	1 h. 23	7 h. 02

Impressions
COMMERCIALES
ET DE LUXE

CIRCULAIRES
Têtes de Lettres
BROCHURES
Lettres de Mariage
DE NAISSANCE
et de Décès
PRIX-COURANT
ENVELOPPES

IMPRIMERIE NOUVELLE

SISTERON (B. A.)

AUG. TURIN

Cartes de Visite & d'Adresse

IMPRIMÉS POUR MAIRIES

Affiches de toutes dimensions

La Maison se charge de faire exécuter toutes les *Impressions Lithographiques*

LIVRAISONS RAPIDES — PRIX MODÉRÉS

Impressions
COMMERCIALES
ET DE LUXE

FACTURES
Livres à Souche
REGISTRES
Labeurs
PROSPECTUS
MANDATS
Etiquettes en Couleurs
VARIÉES

IMPRIMÉS DE COMMERCE, POUR MAIRIES ET ADMINISTRATIONS

ATELIER DE PEINTURE ET DECORATION

ASSORTIMENT de PAPIERS PEINTS

L. BORRELY, Peintre

Ancienne Maison SARTORI, rue Saunerie

Vitrerie, Encadrements, Peintures préparées de toutes nuances

Articles pour Maçons tel que pinceaux, coles et ocres etc... etc..

Papiers vitraux ---- Vernis pour les parquets

Grand choix de Couronnes Mortuaires en perles et en Métal à des prix très modérés

On envoie les échantillons de papiers peints à domicile

Les Abonnés auteur et acteurs du Journal **GRATUITE**

PRIME

LA RENTE

reçoivent Gratuitement en prime

Un ouvrage contenant plus de 250.000 numéros de Titres sortis aux anciens Tirages, avec ou sans lots, et non remboursés.

La RENTE publie : Revue de la Bourse, du Marché en Banque, des Assurances. — Comptes rendus d'Assemblées. — Rapports des Cie. — Cours de toutes les Valeurs. — Cours de Bruxelles, Lyon, Marseille, Lille, etc. — Échelle des Revenus. — Bilans des Sociétés. Avis de paiement des Coupons. — Convocations d'Assemblées. — Recettes du Suez, des Cies de Gaz, d'Électricité, des Omnibus, Voitures, Tramways, Chemins de fer. Cours des Changes, tous les tirages français et étrangers. — Un An : 6 fr. - 5, Rue Drouot, PARIS

L'ART de GAGNER de l'ARGENT à la BOURSE

25 Ans de Succès. — Indispensable aux personnes qui désirent spéculer. a valu à l'auteur les félicitations des financiers les plus distingués. *Envoi gratis :* **GAILLARD, 4, Rue de la Bourse, 4, Paris**

CRÉDIT AGRICOLE

Engrais Chimiques Animalisés (tous dosages)

Machines Agricoles et industrielles de toute provenance

VENDUES A L'ESSAI ET GARANTIES

PIÈCES DE RECHANGES

S'ADRESSER A M. A. REYNIER

SISTERON GRANDE Ste ANNE

Et pour renseignement à M. Feraud. Ferblantier à Sisteron.

Le Gérant — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON